

Par arrêté interministériel en date du 18 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de l'Ariège avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 117....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 94,671.....	94,671
R. N. 119....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 79,095.....	79,095
R. N. 613....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 18,928.....	18,928
R. N. 618....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 84,450.....	84,450
R. N. 620....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 11,490.....	11,490
R. N. 624....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 10,960.....	10,960
R. N. 625....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 22,860.....	22,860
R. N. 626....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 36,639.....	36,639
R. N. 627....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 24,117.....	24,117
R. N. 628....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 34,222.....	34,222
	Longueur totale.....	417,432

Par arrêté interministériel en date du 18 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Charente-Maritime avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 10 bis.	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 26,050.....	26,050
R. N. 11....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 34,546.....	34,546
R. N. 137 C..	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 5,340.....	5,340
R. N. 137 ...	Entre le P. K. 111,720 à P. K. 118,550.....	6,830
R. N. 138 ter.	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 2,635.....	2,635
R. N. 139 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 90,820.....	90,820
R. N. 150 ...	Entre la limite du département des Deux-Sèvres et Saintes: P. K. 0,000 à P. K. 21,800.....	21,800
R. N. 699 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 27,626.....	27,626
R. N. 700 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 19,880.....	19,880
R. N. 728 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 41,680.....	41,680
R. N. 730 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 101,434.....	101,434
R. N. 731 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 24,910 (dont 2,338 en Charente)...	24,910
R. N. 732 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 40,178.....	40,178
R. N. 733 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 39,160.....	39,160
R. N. 734 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 29,128.....	29,128
R. N. 735 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 29,695.....	29,695
R. N. 739 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 44,456.....	44,456
	Longueur totale.....	586,168

Par arrêté interministériel en date du 18 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de Loir-et-Cher avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 144....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 5,175.....	5,175
R. N. 156....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 40,495.....	40,495
R. N. 157....	Entre son intersection avec la R. N. 152 et son intersection avec la R. N. 826: P. K. 0,000 à P. K. 48,578.....	48,578
R. N. 675....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 29,263.....	29,263
R. N. 722....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 54,095.....	54,095
R. N. 723....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 60,924.....	60,924
R. N. 724....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 50,481.....	50,481
R. N. 751....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 56,516.....	56,516
R. N. 764....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 30,905.....	30,905
R. N. 765....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 36,599.....	36,599
R. N. 766....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 24,430.....	24,430
R. N. 817....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 74,201.....	74,201
R. N. 821....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 30,627.....	30,627
R. N. 824....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 41,333.....	41,333
R. N. 825....	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 47,910.....	47,910
	Longueur totale.....	631,532

Par arrêté interministériel en date du 18 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Lot avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 111....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 88,386...	88,386
R. N. 122....	De Figeac à l'Aveyron: P. K. 0,000 à P. K. 8,250.....	8,250
R. N. 140....	Entre son intersection avec la R. N. 681 au bourg et la Corrèze: P. K. 18,480 à P. K. 57,427.....	38,947
R. N. 653....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 135,645...	135,645
R. N. 656....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 25,030....	25,030
R. N. 659....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 29,340....	29,340
R. N. 660....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 18,656....	18,656
R. N. 662....	En totalité, sauf de Capdenac à l'Aveyron: P. K. 0,000 à P. K. 63,287.....	63,287
R. N. 673....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 123,396...	123,396
R. N. 677....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 40,475....	40,475
R. N. 703....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 41,080....	41,080
R. N. 704....	En totalité: P. K. 0,000 à P. K. 22,000....	22,000
	Longueur totale.....	634,492